

ANNEXE à la convention en date du 13/03/26
ayant pour prise de décision le n°234-2026DP
pour l'organisation d'événements dans le cadre de la 2^{ème} édition
« Drôle de Planète ?! » 2026 sur le territoire
de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Entre

Le CPIE des Pays Tarnais

25 rue René Lencou – 81120 Réalmont

Représenté par **Madame Audrey ANIDJAR**, directrice

et

La Communauté d'Agglomération Gaillac – Graulhet

10 route de Técou

81600 TECOU

Représenté par **Monsieur Christophe GOURMANEL**, Président

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le Département du Tarn a confié au CPIE des Pays Tarnais la mise en œuvre du nouveau programme départemental annuel d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), fruit de la fusion entre le Festival Cinéfeuille et la Foire à la Récup' et au Réemploi..

Ce programme intègre un rendez-vous départemental porté jusqu'alors par le Conseil Départemental du Tarn : la Foire à la Récup' et au Réemploi devient **La Fabrique de Drôle de Planète**.

A ce titre, ce programme est réalisé avec le soutien financier du Département du Tarn.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter à la convention précitée l'événement suivant :

Intitulé de l'événement : **La Fabrique de Drôle de Planète**

Date : **Dimanche 29 novembre**

Lieu : **Lisle sur Tarn, salle Pierre Salvat**

Une journée autour de la biodiversité et de l'économie circulaire

- 500 personnes attendues
- Grand public
- De 10h00 à 18h00 (à confirmer)
- Thématique : le faire soi-même et la préservation de la biodiversité, deux étapes de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques
- Objectifs : sensibiliser le public à l'économie circulaire et à la préservation de la biodiversité et mettre les citoyens dans l'action à travers le « faire-faire »
- Animation : CPIE et partenaires habituels (associations, syndicats, MJC..)
- Méthode : proposer plusieurs axes via des ateliers de fabrication pour « faire soi-même », ateliers de démonstration, stands informatifs et autres ateliers dans la limite des moyens disponibles via le CPIE et ses partenaires

Une journée pour s'approprier la thématique des changements climatiques par de nouvelles approches pour toucher les plus éloignés – grand public

Principe de la pédagogie différenciée : dans cette démarche, il est question d'adapter les enseignements et les contenus aux participants. Avec le postulat de toucher les personnes éloignées de la cause environnementale (par anxiété, sous-estimation de ses capacités, ect...) ; l'utilisation d'approches différentes aura pour objectif de sensibiliser ces publics. Le CPIE aura un rôle d'organisateur et de médiateur.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTIONS DE LA CAGG

La CAGG s'engage à :

1. Apporter un **accord de principe** et un appui à la mise en œuvre de l'action sur son territoire.
2. Contribuer au **soutien logistique**, en fonction des besoins et dans la mesure des moyens disponibles.
3. Assurer la **diffusion locale** de la communication (réseaux, affichage, relais institutionnels, supports municipaux, presse locale, etc.).
4. Faciliter la **mise en relation** avec les acteurs locaux pertinents (communes, associations, office de tourisme, partenaires).
5. Apporter un appui sur l'événement avec la **présence des services de la CAGG en lien avec la biodiversité et l'économie circulaire**.

ARTICLE 3 – MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses et dispositions de la convention initiale en date du 13/03/26 avec la prise de décision n°234-2026DP demeurent inchangées.

A Réalmont, le

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Gaillac - Graulhet
ou
Son représentant**

**La directrice,
Audrey Anidjar
ou
Carole Colin
responsable EEDD et transition
écologique
du CPIE des Pays Tarnais**